

Évaluation du modèle du service long de l'armée suisse

Groupement Défense

L'essentiel en bref

L'introduction il y a plus de 15 ans du modèle du service long a élargi significativement les possibilités offertes par le système de l'armée suisse. Après l'école de recrues, les jours de service restants s'effectuent traditionnellement lors de brefs cours de répétition annuels (modèle des CR). En revanche, les militaires en service long accomplissent la durée totale des services d'instruction sans interruption, soit aujourd'hui 300 jours. Chaque année, 15 % maximum des personnes aptes au service sont admises à l'école de recrues en service long, ce qui correspond à environ 3600 personnes. Cette possibilité n'existe pas dans toutes les armes ou les fonctions.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a étudié les coûts et l'efficacité du modèle du service long sous différentes perspectives (armée, personnes astreintes, économie). Il conclut dans son évaluation que ce dernier complète judicieusement le modèle des CR. En même temps, il propose des adaptations susceptibles d'accroître à long terme la marge de manœuvre de l'armée ainsi que l'efficacité du modèle du service long.

Le modèle du service long présente des avantages pour l'armée, les personnes astreintes, l'économie et le contribuable

Pour l'armée, les militaires en service long contribuent à garantir la disponibilité à court terme (moyens de la première heure). Ainsi, environ 200 soldats du bataillon d'intervention d'aide en cas de catastrophe peuvent être déployés en quelques heures pour soutenir les autorités civiles, en cas de catastrophe naturelle ou technologique. De telles interventions à très court terme sont toutefois rares. Les militaires en service long jouent aussi un rôle important au sein de l'armée dans l'instruction des formations en CR. En outre, une partie d'entre eux fournissent des prestations permanentes, à l'instar de la compagnie d'intervention d'aviation, qui décharge le personnel civil des aérodomes militaires.

Une enquête menée par le CDF auprès de quelque 2400 personnes aptes au service a révélé qu'un peu plus de 20 % ont une préférence pour le modèle du service long et que près de 10 % seraient ouverts aux deux modèles. La demande est donc en phase avec les 15 %. Elle est actuellement un peu freinée par le fait que, depuis 2018, et jusqu'à la phase de mise en œuvre du développement de l'armée (DEVA) en 2023, les militaires en service long accomplissent 55 jours de service de plus que ceux soumis au modèle des CR. Après 2023, la différence sera ramenée à 35 jours. Les raisons invoquées pour le service long sont la meilleure conciliation avec les études et la vie professionnelle ainsi que la motivation à terminer le plus rapidement possible le service militaire. Le CDF a par ailleurs interrogé 1000 soldats sous les drapeaux (service long et modèle des CR). Si c'était à refaire, les militaires en service long opteraient bien plus souvent pour le même modèle. En outre, ils se disent plus motivés et croient davantage à l'utilité de leur engagement, toutefois la proportion d'individus peu motivés et ne voyant aucun sens dans l'accomplis-

sement du service militaire est aussi élevée parmi eux. Différentes associations économiques considèrent que le modèle du service long a une meilleure viabilité, car il met vite fin aux obligations militaires. Mais le modèle choisi n'est pas un facteur d'embauche déterminant.

Les différences de coût entre les modèles ne sont pas très grandes. Selon les calculs du Groupement Défense, les coûts d'exploitation diminueraient d'un peu plus de 20 millions de francs si la proportion de militaires en service long devait doubler. Ce chiffre est toutefois accompagné d'incertitudes et ne tient pas compte des coûts d'investissement, qui devraient eux aussi diminuer. Bien que les montants journaliers des allocations pour perte de gain (APG) soient inférieurs à ceux du modèle des CR, les militaires en service long coûtent aujourd'hui un peu plus cher en raison d'une période de service nettement plus longue.

La limite fixée il y a de nombreuses années à 15 % n'est pas remise en question

Près de la moitié des personnes astreintes désirant effectuer leur service sans interruption deviennent effectivement des militaires en service long. Selon l'enquête menée par le CDF, une proportion importante de ces personnes risque de tenter d'échapper à l'armée si elles ne sont pas admises en service long. Le CDF juge que des mesures s'imposent à l'égard de ce groupe, car ceci exacerbe le problème du manque d'effectifs de l'armée.

Depuis près de dix ans, la proportion de militaires en service long avoisine la limite maximale de 15 %. La réduction à deux écoles de recrues liée au DEVA n'y a pas changé grand-chose, même si le nombre de personnes pouvant effectuer du service long à un moment donné a augmenté. Les années où les personnes astreintes sont peu nombreuses, la limite de 15 % permet de recruter moins de militaires en service long que prévu.

L'évaluation n'a pas permis de déterminer quelle serait la proportion idéale entre les militaires en service long et soumis au modèle des CR. Cette question concerne l'armée dans sa structure globale. Comme les militaires en service long restent moins de temps dans l'armée, tout changement a des répercussions sur les effectifs. À l'heure actuelle, ils ne sont déjà plus pris en compte dans les effectifs après avoir terminé leur service militaire. Cela n'a guère de sens aux yeux du CDF, sachant qu'ils peuvent encore être convoqués pour des interventions pendant quatre ans, comme l'a montré l'intervention de l'armée durant la lutte contre la pandémie de coronavirus au printemps 2020.

La répartition des militaires en service long au sein de l'armée devrait être plus transparente

La part de militaires en service long doit correspondre aux besoins de l'armée. Actuellement, ce point manque de transparence. Ainsi, la fixation des contingents prévue dans le cadre du DEVA n'est pas documentée, plus généralement, la répartition des effectifs entre les diverses armes pour que l'armée remplisse son profil de prestations est difficilement compréhensible. Selon le CDF, le Groupement Défense doit clairement montrer où il voit un besoin et quelle en est l'ampleur. De plus, le CDF estime qu'il convient d'envisager un relèvement de la limite maximale de 15 %, voire sa suppression. Une telle mesure permettrait à l'armée de disposer d'une plus grande flexibilité.

Texte original en allemand